

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 septembre 2025

Délibération n°2025-24



L'an deux mille vingt-cinq, le huit septembre à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué le vingt-huit août de l'an deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. DE SMET Jean-Jacques, Maire.

Présents : Mme BISTER Lidwine, M. CHRISTOPHE Jérémie, M. DE SMET Jean-Jacques, M. DORSEMAINE Alain, Mme LATOUR Anita, Mme MOULOUNGUI BIGNEGNIE Persis.

Absents :

M. ARES Pascal
Mme DENONIN Marie-Pierre
M. LOUAULT Vincent
M. THIBAULT Charly

M. CHRISTOPHE Jérémie a été désigné secrétaire de séance.

CONVOCATION :

Date convocation 28/08/2025
Affichée le 28/08/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	10
Présents	6
Votants	6

RAPPORT D'ACTIVITE DU SIEIL 2024

Vu les articles L. 5711-1 et L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu le rapport d'activité 2024 du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Prend** acte du rapport d'activité 2024 du SIEIL

Fait en mairie de Cigogné,
le 9 septembre 2025

Le Maire,
Jean Jacques DE SMET



Certifié exécutoire par :
Affichage en mairie le
Transmission en préfecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif par le biais d'une requête papier ou déposée sur le si www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, affichage ou notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la répo du Maire si un recours gracieux a été introduit.

Publié le : 16/12/2025 14:50 (Europe/Paris)

Collectivité : Cigogné

https://www.communedecigogne.fr/documents_administratifs/47298